

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :**

**le lundi 16 décembre 2024 à 18 heures précises.**

**A Servoz, le 10 décembre 2024.**



**Monsieur le Maire,**

  
**Nicolas EVRARD.**

## Ordre du jour :

*Session ordinaire*

- **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- **Etat civil**
- **Urbanisme – affaires foncières :**
  - ♦ Autorisations d’urbanisme
  - ♦ Déclarations d’Intention d’Aliéner : renoncement au droit de préemption urbain
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires administratives :**
  - ♦ Transfert de compétence « contribution à la transition énergétique et numérique » et adhésion au service de Conseil Energie du Syane
  - ♦ Constitution de servitudes de passage dans le cadre du cheminement rustique entre Servoz et les Houches – complément de la délibération numéro 51 du 27 septembre 2019
- **Affaires financières :**
  - ♦ Autorisation pour l’engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2025 pour le Budget Général
  - ♦ Constitution d’une provision pour risques afférents aux créances douteuses
  - ♦ Demande d’admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour le budget général
  - ♦ Décision Modificative numéro 3 pour le budget général
  - ♦ Modification du tarif de location des salles de réunion de la commune
- **Marchés publics :** travaux d’amélioration des performances énergétiques de l’ancienne mairie – résiliation du marché de maîtrise d’œuvre
- **Ressources humaines :**
  - ♦ Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie
  - ♦ Service administratif – création d’un poste de chargé(e) d’accueil de l’agence postale et de la mairie – assistant(e) administratif(ve)
  - ♦ Service enfance – création d’un emploi permanent à temps non complet d’adjoint d’animation
- **Questions et informations diverses**